

PLAN LOCAL D'URBANISME



LUZINAY - 38



4-REGLEMENT 4A2- Prescriptions patrimoniales au titre de l'article L.151-19 du CU

Vu la délibération du Conseil communautaire
en date du :
arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme

Cachet et signature :

.....

FOLIA

URBANISME • PAYSAGE • ARCHITECTURE

SOMMAIRE

PREAMBULE	2
PARTIE 1 - CARACTERISTIQUES A PRESERVER	3
1- LES IMPLANTATIONS	3
1-1- CAS DES IMPLANTATIONS EN L	3
1-2- CAS DES IMPLANTATIONS EN U	4
1-3- PRESCRIPTIONS COMMUNES POUR LES EXTENSIONS	5
1-4- CAS DE CONNEXIONS ENTRE LES BATIMENTS	5
2- LES PAREMENTS	6
2-1- MAÇONNERIES APPARENTES	6
2-2- MAÇONNERIES ENDUITES	6
3- LES OUVERTURES EN FAÇADE	7
3-1- POUR LES PARTIES HABITATIONS	7
3-2- POUR LES PARTIES GRANGE	8
3-3- LINTEAUX ET ENCADREMENT	9
3-4- AUTRES COMPOSITIONS ET PRESCRIPTIONS	10
4- LES TOITURES	10
4-1- FONCTION ET FORMES	10
4-2- OUVERTURES EN TOITURES	10
PARTIE 2 – PRESENTATION DES BATIMENTS ET SITE	12

Préambule

La commune compte de nombreux bâtis faisant partie du patrimoine local. Ils se caractérisent par leurs implantations, leurs volumes, les matériaux, la composition des façades.

La valeur patrimoniale est définie par le fait qu'elle caractérise une époque, des activités.

La présente partie réglementaire apporte des outils pour prendre en compte ce patrimoine.

La première partie « caractéristiques à préserver » permet de réglementer les évolutions des bâtiments. La seconde partie « Présentation des bâtiments et sites » décrit les constructions ou ensembles patrimoniaux avec leur caractéristiques propres.

Une partie du territoire est concernée par le périmètre des monuments historiques suivant :

- Chapelle d'Illins avec son cimetière et la parcelle qui l'entoure (section A du cadastre – parcelle n° 219)

Monument Historique Inscrit par arrêté du 31.08.2005 (Arrêté préfet de région n° 05-360)



Une démolition partielle peut être envisagée :

- dans le cas de parties de construction de moindre intérêt au regard des caractéristiques de l'élément considéré et dans le cadre d'un projet global le valorisant ;
- dans l'objectif d'une meilleure fonctionnalité des constructions, sous réserve de ne pas porter atteinte aux caractéristiques structurelles, spatiales ou patrimoniales des constructions.

Il est rappelé l'obligation d'un permis de démolir avant toute intervention.

Rappel article R.421-23,h du code de l'urbanisme :

Doivent être précédés d'une **déclaration préalable** les travaux, installations et aménagements suivants :

- h) Les travaux ayant pour effet de modifier ou de supprimer un élément que le plan local d'urbanisme ou un document d'urbanisme en tenant lieu a identifié, en application de l'article L.151-19 ou de l'article L.151-23, comme présentant un intérêt d'ordre culturel, historique, architectural ou écologique.

Partie 1 - Caractéristiques à préserver

1- Les implantations

1-1- Cas des implantations en L

Exemples d'implantation sur Luzinay :



<p>Cas 1 : Evolution du volume existant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les décrochés de toiture qui délimitent chaque volume - Respecter les pourcentages de pentes des toitures existantes - Restituer le nombre de pans initial
<p>Cas 2 : Extension dans le prolongement des bâtiments existants</p>	
<p>Cas 2 : Extension perpendiculaire au volume existant L'extension est permise si elle conduit à proposer une forme en U</p>	

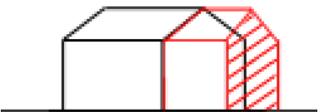
1-2- Cas des implantations en U

Exemple sur Luzinay :



<p>Cas 1 : Evolution du volume existant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintenir les décrochés de toiture qui délimitent chaque volume - Respecter les pourcentages de pentes des toitures existantes - Restituer le nombre de pans initial
<p>Cas 2 : Extension dans le prolongement des bâtiments existants</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le sens de faitage et la continuité du bâtiment - Mettre en œuvre des toitures à 2 pans minimum - Les toitures 1 pan sont autorisés pour les extensions sur 1 seul niveau

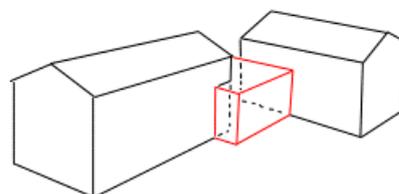
1-3- Prescriptions communes pour les extensions

Extension d'une hauteur égale à la construction existante, bâti 2 pans	<ul style="list-style-type: none"> - Extension 2 pans dans le respect des pourcentages de pentes du bâti existant, - Respect du sens de faitage 	
Extension d'une hauteur différente à la construction existante, bâti 2 pans	<ul style="list-style-type: none"> - Il sera recherché des décrochés de volumes et des pentes de toits similaires des toits existants 	
Extension d'une hauteur égale à la construction existante, bâti 4 pans	<ul style="list-style-type: none"> - Une toiture de 2 pans est admise afin de proposer une réinterprétation des différents volumes existants traditionnellement. 	

1-4- Cas de connexions entre les bâtiments

En cas d'impossibilité justifiée à mettre en œuvre des toitures à pans entre deux volumes, les toitures terrasses ne sont autorisés que sur des bâtiments de jonction entre deux volumes.

Illustration



2- Les parements

Les matériaux utilisés pour l'édification de la façade forment l'essence même d'un bâtiment. Ils en sont la marque identitaire. A Luzinay, ce sont le pisé, les galets et la pierre de taille qui forment les caractéristiques architecturales du territoire et sa qualité environnementale.

Exemples de parement sur Luzinay :



2-1- Maçonneries apparentes

Dans les cas de ravalement, les murs ou les parties de murs en pierre, pierre de taille, galet, conçus pour rester apparents, seront traités comme tels, aucun enduit ne devra les recouvrir. Dans le cas de réfection, les pierres, galets trop dégradés seront changées. Il sera utilisé une pierre qui par sa nature, son aspect, sa couleur et ses dimensions, se rapprochera le plus possible de la pierre d'origine.

2-2- Maçonneries enduites

L'enduit à différentes fonctions non seulement décoratives mais aussi techniques (protection, isolation, humidité). Il est un élément de liaison et participe à ce titre à l'homogénéité d'une rue et à plus grande échelle à l'identité du village.

Ainsi le pisé peut être amené à être enduit. Dans ce cas des enduits à la chaux doivent être mis en œuvre.

3- Les ouvertures en façade

La disposition et la dimension des ouvertures reflètent les fonctions exercées à l'intérieur du bâtiment (partie réservée à l'habitation, aux animaux ou au stockage). Ainsi, les baies peuvent être très diversifiées et disposées librement si les fonctions sont variées au sein d'un même bâtiment.

S'il est conseillé de reprendre à l'identique les ouvertures existantes d'un logement ancien, la modification d'une porte de grange par exemple ne fait pas référence à des modèles : un nouveau dispositif est à inventer et à créer. Il devra simplement respecter "l'histoire" de la construction sur laquelle il se greffe : pour cela, les ouvertures ne doivent jamais être murées ou dénaturées par un remplissage partiel. Les encadrements et les proportions doivent être préservés.

3-1- Pour les parties habitations

Exemples de façades sur Luzinay :



⇒ Proportion : les baies sont à dominante verticale (plus hautes que larges).

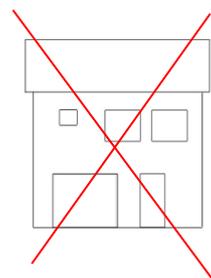
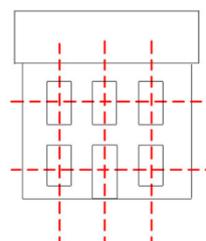
⇒ Prescriptions :

Les baies créées ou modifiées doivent respecter l'organisation de la façade et notamment son ordonnancement.

Elles devront proposer une dominante verticale.

Elles seront identiques par niveau.

Elles doivent conserver leur volet bois (même en cas d'ajout de volet roulant)



Principes pour de nouvelles ouvertures :



3-2- Pour les parties grange

Exemples de façades sur Luzinay :

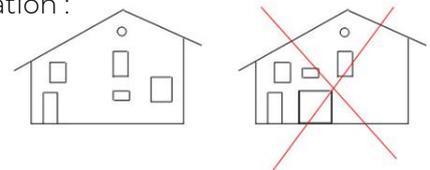


⇒ Proportion : les baies sont de largeurs variables, avec une répartition sur l'ensemble de la façade.

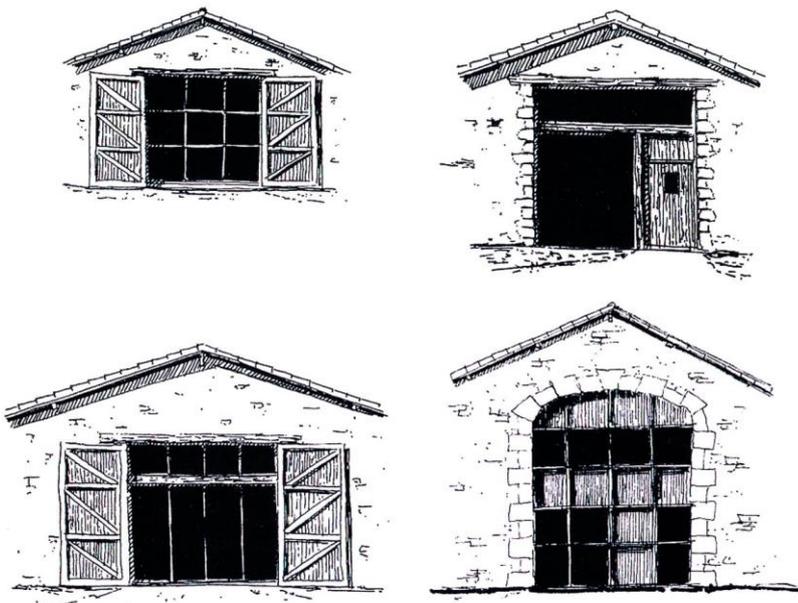
⇒ Prescriptions

- Dans ce cas l'ordonnement des baies ne sera pas recherché mais une répartition sur la façade
- Respecter la proportion initiale des percements.
- Conserver les grands percements d'origine.

Illustration :



Exemples de grands percements retravaillés de façon contemporaine tout en conservant la forme initiale – Illustration (source : CAUE) :



3-3- Linteaux et encadrement

Le linteau est un élément architectural qui sert à soutenir les matériaux du mur au-dessus d'une baie, d'une porte ou d'une fenêtre. Il participe au cachet architectural de la construction.

Exemple sur Luzinay :

Linteau en bois, pierre ou métallique

Encadrement en pierre



⇒ Prescriptions :

Restaurer les linteaux et encadrements traditionnels. En cas de dégradations trop importantes ou de problèmes structurels, restituer ces éléments avec de nouveaux matériaux.

Eviter d'enduire les linteaux et encadrements.

3-4- Autres compositions et prescriptions

Des dimensions différentes peuvent être envisagées à condition que les dimensions et les proportions de ces ouvertures aient pour effet de souligner et d'accompagner les formes générales du bâti concerné et d'améliorer la performance thermique du bâtiment.

Illustration :

Source : PNR du Pilat



Exemples de percements dans l'existant : différents traitements architecturaux possibles

Si le remplacement des menuiseries n'est que partiel sur la construction, il est nécessaire de s'assurer que les nouvelles menuiseries ne conduisent pas à une disharmonie dans la façade avec une partie des menuiseries d'une teinte et d'un style particulier et une autre partie différente.

4- Les toitures

4-1- Fonction et formes

Dans la mesure du possible les couvertures, rives et faitages doivent être restaurés à l'identique en gardant au maximum les anciennes tuiles pour s'intégrer au mieux dans le paysage.

Toute nouvelle toiture ou reprise de toiture devra respecter les orientations, les pentes et les matériaux de couverture ancien.

Les matériaux de couverture traditionnels sont par principe conservés ou remplacés par des matériaux neufs de même nature, forme, couleurs que les matériaux traditionnels. Un maximum d'éléments d'origine seront conservés et mélangés aux nouveaux pour une meilleure intégration au paysage.

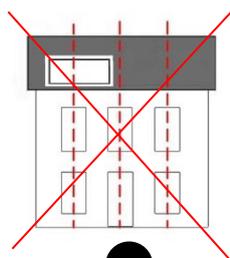
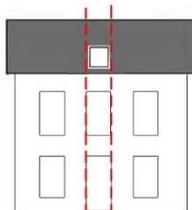
4-2- Ouvertures en toitures

Traditionnellement, les constructions sur Luzinay n'ont pas d'ouvertures en toitures.

La transformation des bâtiments peut conduire à la mise en œuvre de châssis de toit. Leur utilisation est donc envisageable sous certaines conditions :

- En nombre limité
- Placés symétriquement au-dessus des ouvertures du dernier étage
- Incorporés avec pose de type encastrée, sans saillies par rapport au plan de la toiture.

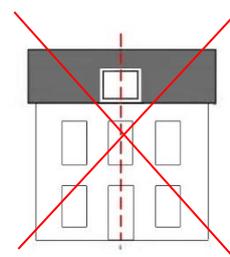
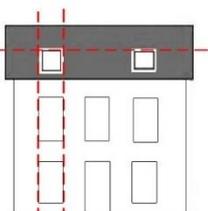
Baie en toiture axée sur les baies en façade. Largeur totale équivalente ou inférieure aux baies de la façade



Baie en toiture désaxée par rapport aux baies en façade. Dimension trop imposante



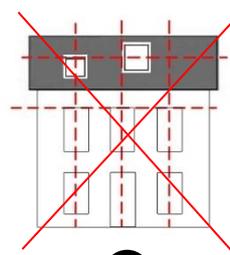
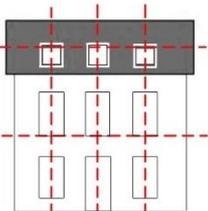
Baies de toit alignées entre elles et axées sur les baies de la façade



Baie de toit axée sur les baies de la façade mais disproportionnée



Baies de toit alignées entre elles et axées sur les baies de la façade



Baies de toit de dimensions variées et positionnées sans alignement



Partie 2 – Présentation des bâtiments et site

Référence P1- Parcelle A 124
Chemin de Tremoula



Cour



Face Ouest

Objet du classement : Ensemble de la composition en U hormis l'annexe de stationnement.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- L'implantation en U définit une cour intérieure, exposée au sud.
- Le bâtiment, en retrait de la voie, est entouré d'un jardin privé

Aspect extérieur :

- L'entrée principale se fait sous un porche, en toiture mono pente qui crée la forme en U générale
- Les bâtiments sont de hauteurs différentes selon leur fonction et leur usage. Deux volumes principaux se font face de hauteur égale assurant la structuration et l'unité de l'ensemble bâti
- L'ensemble des bâtiments sont ouverts sur la cour intérieure : dichotomie entre les façades ouvertes côté cour et les façades côté jardin plus fermées, (aspect massif témoignant d'une volonté de préserver l'intimité des usagers)
- Les volumes habitat et grange ont une toiture 2 pans.

Référence P2- Parcelle A 122
Au bout du Chemin de Tremoula



Objet du classement : Ensemble de la composition en U.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- L'implantation en U définit une cour intérieure, exposée au sud.
- Le bâtiment, en retrait de la voie, est entouré d'un jardin privatif
- Le bâtiment d'habitation forme la branche la plus longue du U.

Aspect extérieur :

- Les bâtiments sont de hauteurs différentes selon leur fonction et leur usage.
- Ils sont ouverts sur la cour intérieure.
- La partie habitation présente un ordonnancement des ouvertures. Les parties granges présentent une organisation fonctionnelle de leur ouverture.
- Les toitures sont à 2 pans.
- Une partie des constructions est en pisé.

Référence 3- Parcelle B 1413
Le Plan, Impasse du Réservoir



Objet du classement : Grange ouverte en pisé.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

L'organisation initiale de la parcelle a disparu avec la transformation / démolition des anciens bâtiments agricoles. Ce bâtiment ne crée pas de spécificités sur la parcelle.

Aspect extérieur :

- Ce bâtiment conserve les traces des banches utilisés pour sa construction, sur l'ensemble de ces façades.
- La toiture est à 2 pans symétriques.
- Seule la façade nord est entièrement ouverte

Référence 4- Parcelle B 1663
Vielle route



Objet du classement : Corps de ferme en L, principalement en pisé, avec sa cour fonctionnelle.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- La construction suit les courbes de niveau.
- C'est le seul bâtiment implanté et il intègre le volume d'habitation qui a été rénové.
- Le L délimite une cour intérieure, liée au fonctionnement du bâtiment.

Aspect extérieur :

- Le volume est composé d'une partie habitation et de deux parties grange.
- Les différentes tailles des ouvertures traduisent l'ancienne vocation agricole où l'usage était fonctionnel.
- L'avancée de toit importante forme un auvent caractéristique des constructions en pisé
- Les bâtiments sont ouverts sur la cour intérieure
- Les toitures ont 2 pans.

*Référence 5- Parcelle ZB 225
Bourg - rue des Allobroges*



Objet du classement : Grange en pisé

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- La construction est implantée en parallèle de la maison d'habitation ; Les 2 bâtiments délimitent une cour intérieure côté ouest
- Une seconde cour est dessinée à l'est, plus fonctionnelle et liée à l'activité agricole.
- Les constructions sont implantées à l'alignement de la rue, avec un faitage perpendiculaire.

Aspect extérieur :

- Un volume simple, sans décroché de toiture
- L'avancée de toit importante forme un auvent caractéristique des constructions en pisé
- Des ouvertures sont présentes sur les 2 façades est-ouest. Leur ordonnancement est lié au caractère fonctionnel du bâtiment.

Référence 6- Parcelle C 715
Route de la Lombardière



Objet du classement : Habitation et grange.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- La construction est en retrait de la voie, avec un bâtiment annexe qui la sépare de la voie

Aspect extérieur :

- Un volume simple, sans décroché de toiture, avec une toiture 3 pans
- Le bâtiment est composé d'une partie habitation et d'une partie grange
- L'ordonnancement et le gabarit des ouvertures sur la partie ouest du bâtiment traduisant la vocation d'habitation alors que la partie grange à l'est présente une grande porte et des ouvertures irrégulières.
- Présence d'œil de bœuf sous les combles pour la partie habitation.

Référence 7- Parcelle F 25 et 26

Lieudit La Forêt, Chemin de Chasson (Sud-Ouest de la commune, au nord du dépôt pétrolier)



Objectif du classement : Ensemble des bâtiments du corps de ferme

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- L'organisation des bâtiments forme un U délimite une cour intérieure.

Aspect extérieur :

- Les bâtiments sont de différentes hauteurs selon leur fonction et leur usage.
- Les différents volumes présentent des toitures simples à 2 pans
- L'ensemble des bâtiments sont ouverts sur la cour intérieure : dichotomie entre les façades très ouvertes côté cour et les façades côté jardin/champ plus fermées, (aspect massif témoignant d'une volonté de préserver l'intimité des habitants)
- L'habitation possède des ouvertures ordonnancées alors que les parties fonctionnelles sont composées d'ouvertures réparties selon l'usage et de tailles variées.
- Les avancées de toit importantes forment des auvents caractéristiques des constructions en pisé

Référence 8- Parcelle ZD 78

Lieudit Grande Moille au sud de la commune, au croisement de la Route des Moilles et le Chemin de la Petite Moilles



Objet du classement : Ensemble du corps de ferme et son jardin.

Caractéristiques :Organisation de la parcelle :

- L'organisation des bâtiments forme un U délimite une cour intérieure.
- Le volume à l'Ouest est composé d'une partie habitation et d'une partie grange.
- Le jardin est à l'ouest, séparé du caractère fonctionnel de la cour intérieure liée à l'ancienne activité agricole.

Aspect extérieur :

- Des bâtiments hauteurs variables selon leur fonction et leur usage.
- Le bâtiment intégrant la partie habitation est massif, avec un ordonnancement des ouvertures.
- L'ensemble des bâtiments est ouvert sur la cour intérieure : dichotomie entre les façades très ouvertes côté cour et les façades côté jardin/champ plus fermées, (aspect massif témoignant d'une volonté de préserver l'intimité des habitants)
- Les différents volumes présentent des toitures simples à 2 pans

Référence 9- Parcelle A 845 et 891

Route de la Chapelle, entrée de village Ouest, accès depuis la RD36





Objet du classement : Ancien corps de ferme. Le classement concerne la volumétrie, l'implantation et la composition des constructions ainsi que les arbres du jardin. L'alignement de muriers qui rejoint la RD36 est préservé au titre des éléments de paysage ; il fait pleinement partie du patrimoine de la construction.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- L'organisation des bâtiments forme un U délimite une cour intérieure : à l'est, l'habitation principale, à l'ouest l'ancienne maison du métayer, et des hangars.
- La cour intérieure se prolonge par un jardin au sud et à l'est.
- Les bâtiments sont implantés à l'alignement sur rue.
- L'alignement d'arbres accompagne l'accès à la parcelle.
- Les arbres du jardin participent à l'intégration de la construction.

Aspect extérieur :

- Les bâtiments présentent plusieurs matériaux de composition : pisé, galet, mâchefer, parpaings. Tous ne sont pas destinés à rester apparents.
- L'ensemble des bâtiments est ouvert sur la cour intérieure : dichotomie entre les façades très ouvertes côté cour et les façades côté jardin/champ plus fermées, (aspect massif témoignant d'une volonté de préserver l'intimité des habitants)
- Les parties habitations présentent un ordonnancement des ouvertures. Les anciennes parties grange sont ouvertes.
- Un soubassement en galet est apparent sur certaines parties des façades.

Référence 10- Parcelle A 340*Lieudit la Forêt, croisement Chemin du Molaret et Route de la Forêt*

Objet du classement : Le recensement patrimonial ne concerne que les deux façades Ouest et Nord de la bâtisse.

Caractéristiques :Organisation de la parcelle :

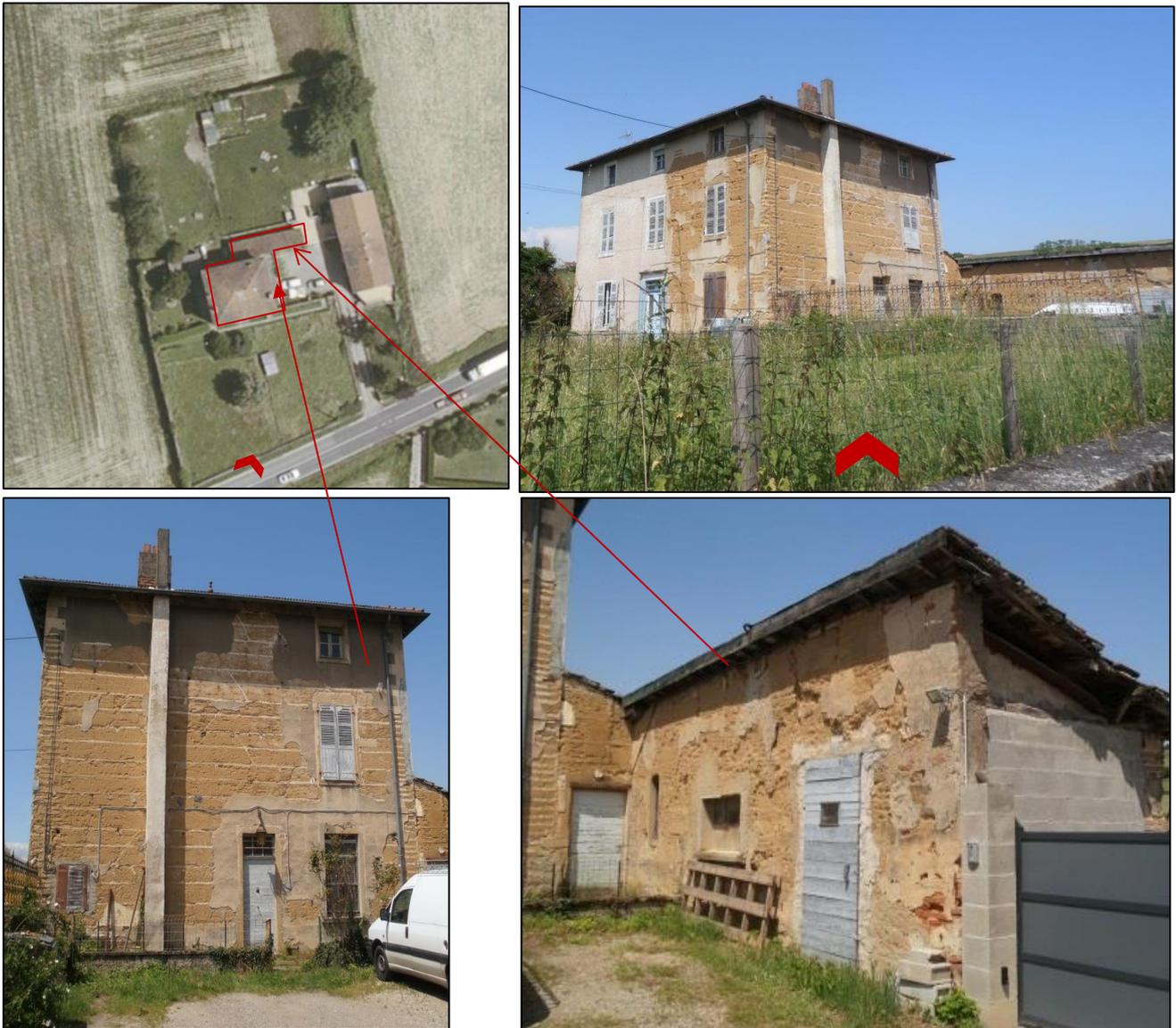
- Bâtiment unique implanté à l'angle de 2 routes

Aspect extérieur :

- Les deux façades concernées sont en galet, avec un positionnement des plus gros sur le haut du mur.
- Les linteaux et ouvertures sont en pierre, à préserver. Il reste des traces de linteaux en bois.
- Le pignon compte 3 ouvertures dont une cintrée à préserver

Référence 11- Parcelle A 227

Lieudit Michaltière au Nord de la RD 36 après croisement avec la Route des Etangs



Objet du classement : habitation et sa dépendance.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- La construction est implantée au centre de la parcelle, avec un accès depuis la RD36

Aspect extérieur :

- L'habitation présente un plan carré et une toiture 4 pans avec une courte ligne de faitage surmonté de 2 épis,
- Les ouvertures de la partie habitation sont ordonnancées, nettement plus hautes que larges. Seul le dernier niveau sous comble présente des ouvertures plus petites mais conservant le principe d'une hauteur supérieure à la largeur.
- La façade en pisé est en partie enduite.
- La partie annexe d'un seul niveau à une toiture 1 pan

Référence 12- Parcelle A 733

Hameau d'Illins embranchement Route d'Illins et Chemin des Sources

**Objet du classement :** Grange en pisé

Cet ensemble avec la référence 13, forme un noyau historique d'Illins.

Caractéristiques :Organisation de la parcelle :

- La construction fait partie du hameau d'Illins où elle participe à la structuration de la rue par son implantation à l'alignement

Aspect extérieur :

- La partie grange est composée de deux bâtiments en pisé, ouverts sur la cour.
- Les avancées de toit importantes forment des auvents caractéristiques des constructions en pisé
- Les bâtiments se composent de grandes ouvertures
- Ils présentent des toitures 2 pans

Référence 13- Parcelle A 207
 Hameau d'Illins Chemin des Sources



Objet du classement : Ensemble bâti
 Cet ensemble avec la référence 12, forme un noyau historique d'Illins.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- La construction est implantée le long du cours d'eau traversant Illins.
- Le bâtiment dessinant un L a une vocation de grange
- La construction au nord-ouest est en partie composée d'une partie habitation.

Aspect extérieur :

- Les constructions sont principalement en pisé enduit.
- La partie habitation est marquée par l'organisation de ces ouvertures, et leur gabarit plus haut que large. Les parties grange ont une composition hétérogène et fonctionnelle.

Référence 14- Parcelle B 11886
 Lieudit Joux au bout du Chemin du Joux



Objet du classement : construction d'habitation avec deux façades en pierre. Elle forme, avec la construction lui faisant face à l'ouest, le « noyau » historique de cet écart.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- La construction est implantée le long du chemin et occupe une partie importante de la parcelle

Aspect extérieur :

- Les façades Sud et nord sont en pierre, avec un ordonnancement des ouvertures
- La toiture est à 2 pans symétriques, avec un prolongement pour le garage.

Référence 15- Parcelle B 1030
 Embranchement Rue de l'Eglise et Route du Plan



Objet du classement : la construction en pisé, son jardin et le mur de clôture en pisé

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- La construction est implantée à l'alignement sur la rue de l'église. La parcelle est délimitée par un mur de clôture haut en pisé.

Aspect extérieur :

- Les façades sont en pisé avec soubassement de plusieurs rangs de galets.
- Les ouvertures sont ordonnancées mais leur gabarit a probablement été modifié dans le temps pour prendre une forme plus rectangulaire.
- La clôture est également en pisé avec soubassement en galet et surmonté d'une couvertine en tuile.

Référence 16- Parcelle ZB 99

Rue des Allobroges à l'ouest de la place de la Mairie



Objet du classement : Grange en pierre et pisé

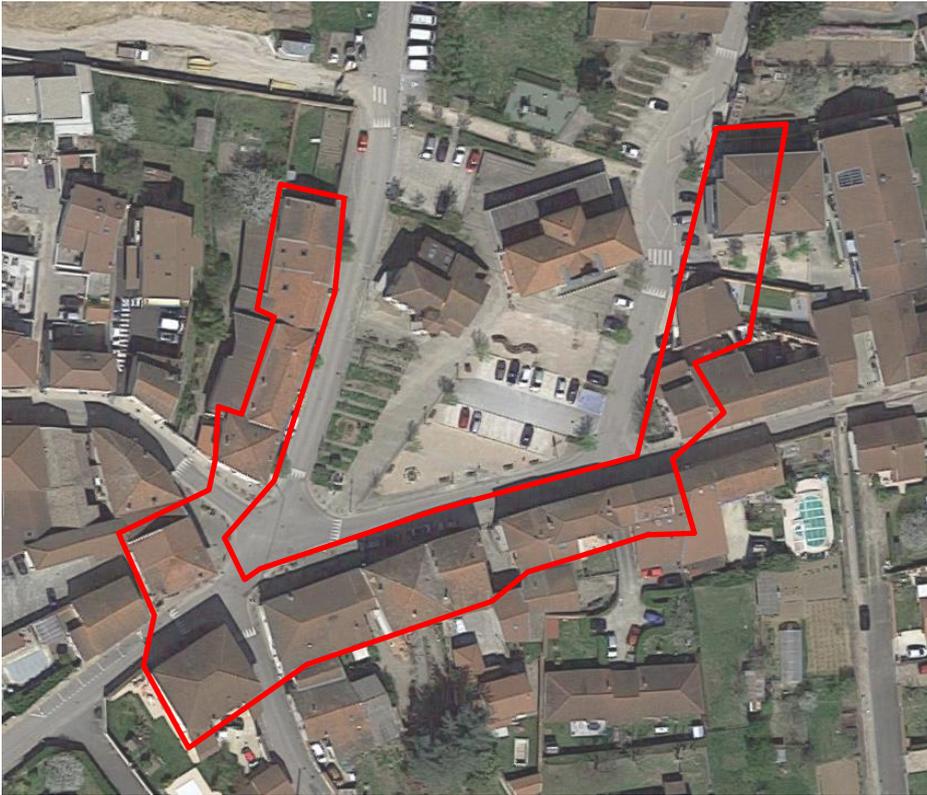
Caractéristiques :Organisation de la parcelle :

- La grange est liée à l'habitation lui faisant face à l'est. Ces 2 bâtiments occupent la quasi-totalité de la parcelle. Leur implantation face à face libère une petite cour intérieure.

Aspect extérieur :

- Les façades sont en pisé. Le pignon présente une mixité des matériaux pierre et pisé.
- L'avancée de toit crée un auvent caractéristique des constructions en pisé.
- La grange est ouverte sur la cour et compte une seule ouverture sur rue.
- La grange est composée de 2 volumes.
- La toiture se compose de 2 pans avec un décalage de la ligne de faitage entre les 2 volumes.

Référence 17- Parcelle B 1564 et 1558
Place de la Mairie



Cette référence préserve la structuration, la volumétrie et l'architecture de la place :

Les implantations :

- à l'alignement sur rue
- Les constructions forment un front bâti continu

La volumétrie :

- Des bâtiments en R+1 minimum et R+1+combles maximum
- Absence de murs aveugles

L'aspect des façades / ouvertures :

- Des ouvertures alignées horizontalement et perpendiculairement
- Des ouvertures plus hautes que larges
- Des ouvertures sous combles de petites tailles, rondes ou rectangulaires.
- Présence de grandes entrées charretières (dont certaines ont été transformés sans respecter le gabarit initial).
- Des volets bois à battants pleins majoritairement ; quelques volets bois ajourés aux étages. A noter également la présence de volets roulants sur une construction en rez-de-chaussée, avec suppression des volets à battants.

L'aspect des façades / matériaux - couleur :

- Un soubassement différencié : matériau, couleur
- Des matériaux de façades en pisé, pisé enduit, galet, pierre
- Présence de linteaux bois



Timbre postale 1905

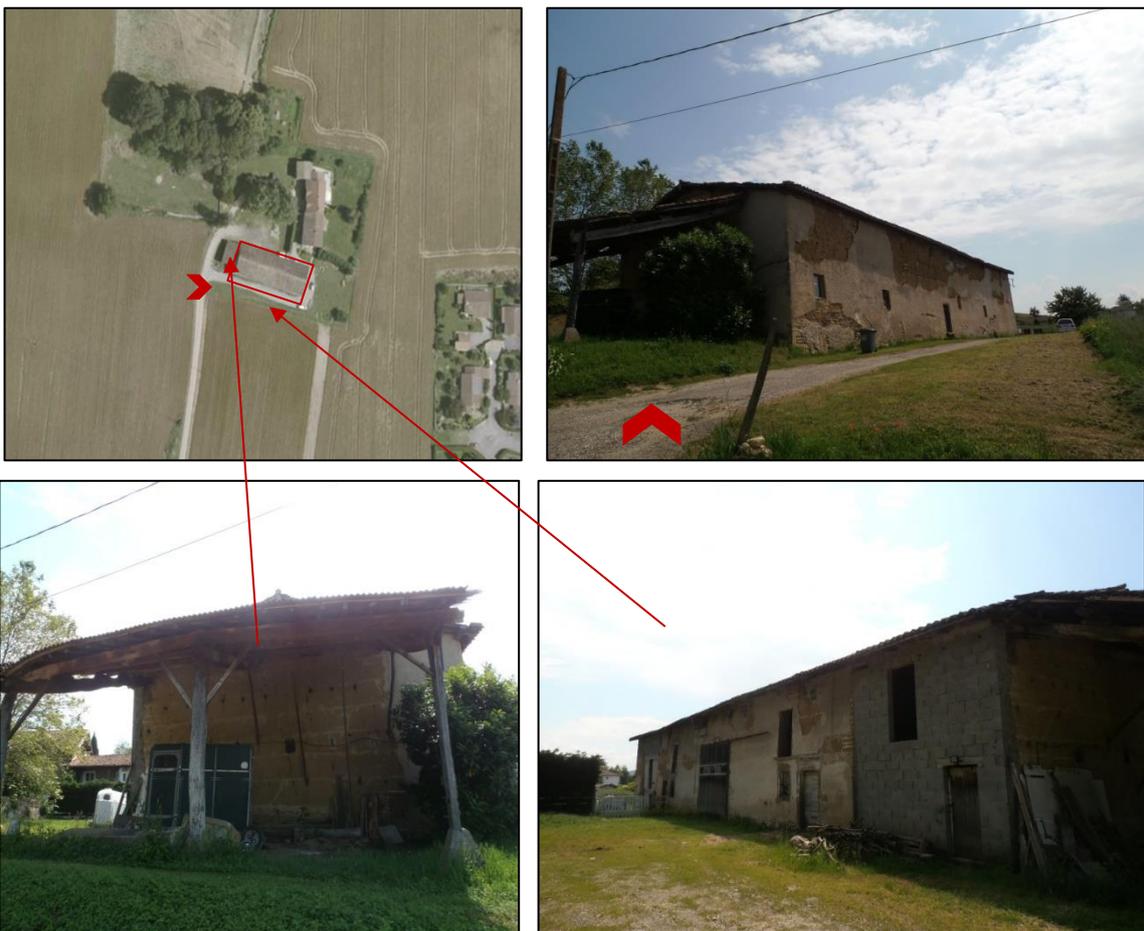


La même vue aujourd'hui



Référence 18- Parcelle A 607

Construction à l'ouest du bourg, entre Illins et le Bourg



Objet du classement : Ancien corps de ferme.

Caractéristiques :

Organisation de la parcelle :

- Ce bâtiment, par son ancienne vocation, est en limite de l'espace agricole.

Aspect extérieur :

- La façade nord est tournée vers la cour et le lieu de vie, elle comporte donc les ouvertures aux tailles et positionnements variés selon l'usage agricole.
- La façade sud donne sur les parcelles agricoles et compte peu d'ouvertures.
- La toiture est à 2 pans symétriques

Référence 19- Parcelle B 1564 et 1558
Hameau d'Illins, Route de la Chapelle



Objet du classement : Ancien corps de ferme avec grange et habitation, son jardin et son mur de clôture. Ces bâtiments sont concernés par le périmètre des monuments historiques.

Organisation de la parcelle :

- L'organisation des constructions (bâtiments, clôture) en U délimite une cour intérieure
- Le mur compose une enceinte alignée sur la route, avec un portail.

Aspect extérieur :

- Le mur d'enceinte est en pisé avec soubassement en galet et couverture en tuiles. Le porche intégré a un linteau en bois et une composition en galet de part et d'autre.
- Le volume d'habitation est massif en R+1+combles avec des ouvertures ordonnancées. Leur gabarit est plus haut que large, y compris pour les ouvertures sous combles.
- La grange en pisé compte de nombreuses ouvertures de taille variée et positionnées selon un principe fonctionnel.
- L'avancée de toit de la grange crée un auvent caractéristique des constructions en pisé.

Référence 20- Parcelle ZB 102

Rue des Rossignols,



Objet du classement : Grange en pisé

Organisation de la parcelle :

- Le bâtiment est implanté à l'alignement de la rue, en fond de parcelle (lié à l'habitation au nord-est)

Aspect extérieur :

- Construction en pisé avec une toiture 2 pans ; le faitage est perpendiculaire à la rue.
- Le linteau est métallique.
- L'enduit crée un effet « graphique » autour de l'ouverture.

Référence 21- Parcelles C 697 et 1227
Embranchement Rue Rozon et Route de la Lombardière



Objet du classement : Ensemble de bâtiments anciennement agricoles

Organisation de la parcelle :

- Cet ensemble bâti crée un imbriquement de volumes, qui délimite des cours intérieures.
- Implantés à l'angle des rues, ces bâtiments structurent l'intersection (mais limite aussi la visibilité)

Aspect extérieur :

- Le hangar à l'angle nord-ouest n'a pas de valeur architecturale en termes de composition et de matériau. Sa valeur réside dans sa volumétrie et son implantation au sein d'un ensemble bâti. Il s'inscrit dans une volumétrie simple, de toitures à 2 pans, ouvert sur la cour intérieure.
- Les autres bâtiments sont constitués principalement de pisé avec des façades fonctionnelles conduisant à la présence de grandes ouvertures.
- L'avancée de toit de la grange crée un auvent caractéristique des constructions en pisé.
- Très peu d'ouvertures sont présentes côté rue.

Référence 22- Parcelle C 1473

Route de Mongey



Objet du classement : ensemble de la construction

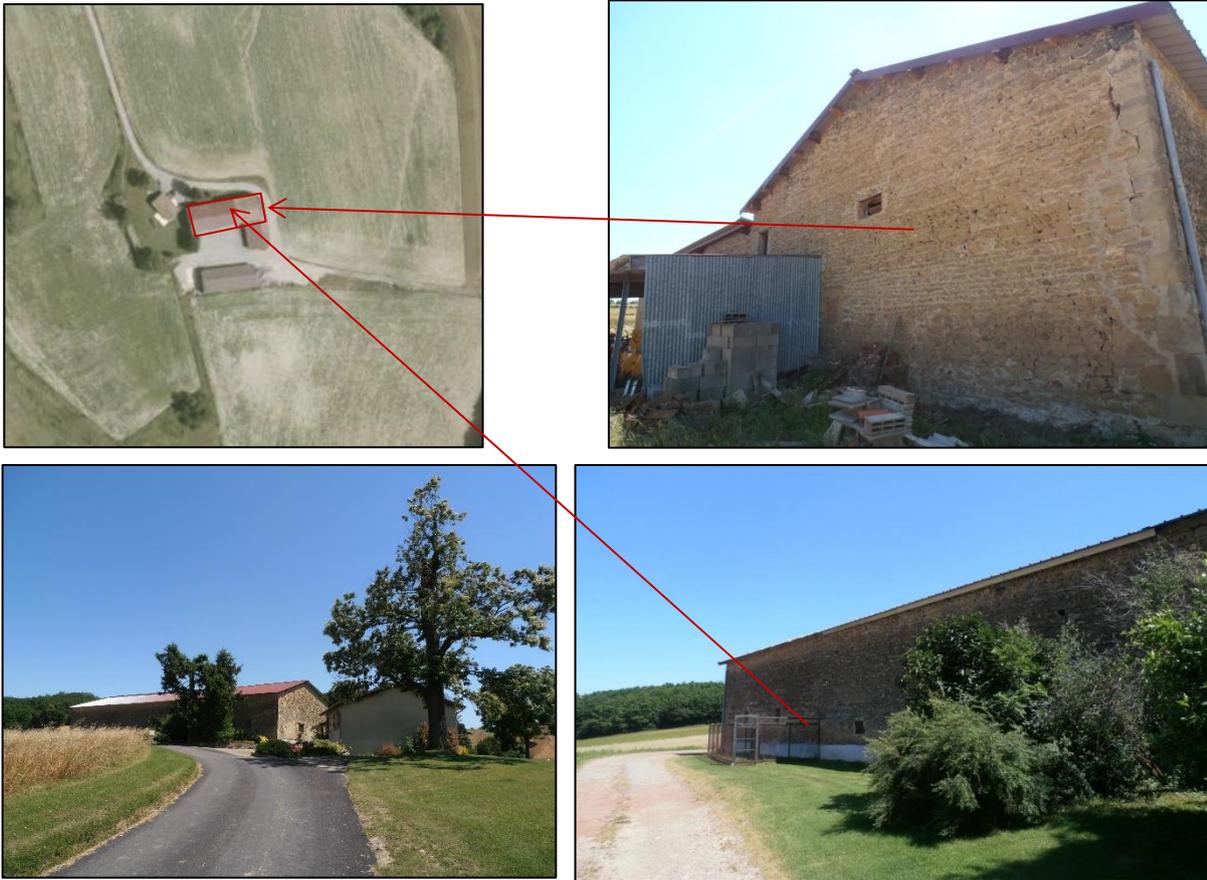
Organisation de la parcelle :

- Volume unique avec une partie habitation et une partie grange

Aspect extérieur :

- La partie habitation présente un ordonnancement général de ces ouvertures
- La partie grange a conservé ces grandes ouvertures notamment en arche.
- L'avancée de toit de la grange crée un auvent caractéristique des constructions en pisé.
- Très peu d'ouvertures sont présentes côté nord. Les ouvertures principales sont orientées au sud.
- La toiture est à 2 pans, à laquelle s'ajoute une croupe côté habitation.

Référence 23- Parcelle E 17
Route de Mons



Objet du classement : grange en pierre

Organisation de la parcelle :

- Le bâtiment est implanté le long de la voie, venant fermer la vue de l'espace intérieur privatif.

Aspect extérieur :

- Bâtiment massif ouvert sur la cour intérieure. Très peu d'ouverture sont présentes côté route.
- Piette de taille sur les angles et autour d'une partie des ouvertures
- Toiture en tôle

Référence 24- Parcelle C 278
Route de Saint Germain



Objet du classement : Habitation et grange

Organisation de la parcelle :

- Le bâtiment est implanté à l'angle des limites parcellaires sud et ouest délimitant une cour arborée.

Aspect extérieur :

- Bâtiment massif en pisé composé de 2 volumes ; le volume sud a une toiture 2 pans, le volume ouest à une toiture 3 pans.
- Le bâtiment est fermé sur l'extérieur.

Référence 25- Parcelle ZC 132
Route de Saint Germain



Objet du classement : Ensemble des bâtiments

Organisation de la parcelle :

- Les bâtiments sont implantés en parallèle de la voie et parallèlement entre eux.

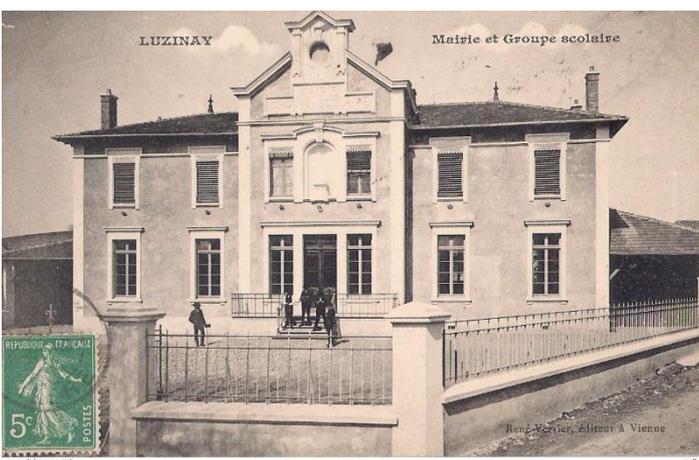
Aspect extérieur :

- Le long de la voie, trois volumes se distinguent par leur hauteur et leur toiture différentes. Ils forment néanmoins un front bâti.
- La partie habitation le plus au sud, a une toiture 4 pans avec un faitage parallèle à la voie. Le bâtiment central a 2 pans parallèles à la voie. Le bâtiment au nord a également 2 pans mais perpendiculaire à la route.
- La grange en arrière-plan a une façade fonctionnelle avec de grandes ouvertures. Elle est également en pisé.
- La toiture a 2 pans, prolongés ponctuellement.

Référence 27 - Parcelle B1493
Place de la Mairie



Carte postale, timbre postal de 1907



Carte postale, timbre postal de 1938

Objet du classement : ancienne école « Jules Ferry », aujourd'hui médiathèque, bâtiment de la fin du XIX^e siècle

Le bâtiment est composé de deux ailes de part et d'autre un bâtiment central formant un fronton avec l'inscription « Mairie Groupe scolaire » et surmonté d'une horloge

Le bâtiment a peu évolué dans le temps : le gabarit des ouvertures, la composition de la façade est strictement identique.

Une extension contemporaine a été réalisée, an appui de la façade nord.

Référence 28 - Parcelle B1998

Route de la Lombardière, au croisement de la rue des Marchands



Objet du classement : Ensemble du bâtiment et son jardin

Organisation de la parcelle :

- Les bâtiments en L sont implantés à l'alignement de la rue au nord-ouest et en limite de l'espace agricole au nord-est.
- Cette forme délimite un espace privatif.

Aspect extérieur :

- La partie habitation occupe la moitié du volume le long de la rue, avec des ouvertures ordonnancées au pignon et sur la façade côté cour, surmontées d'œil de bœuf sous les combles. Le reste du volume a vocation de grange. L'ensemble s'inscrit dans la même volumétrie avec une toiture unique à 4 pans.
- Le bâtiment le long de l'espace agricole présente 2 volumes distincts, de hauteurs différentes et de hauteurs inférieures à l'habitation. Il se compose de grandes ouvertures propre à l'ancienne activité agricole.
- Les constructions sont en pisé.

Référence 29- Parcelle E 367 et 368
Chemin de la petite moilles, centre équestre



Objet du classement : Ensemble du centre équestre

Organisation de la parcelle :

- Les bâtiments en U délimitent une cour avec les bâtiments d'activités de part et d'autre de l'habitation
- Cette forme délimite un espace privatif.

Aspect extérieur :

- La partie habitation en pisé présente un ordonnancement et une symétrie de façade. Les ouvertures sont d'un gabarit traditionnel plus haut que large.
- Les bâtiments d'activités, par l'activité équestre, se différencient des bâtiments agricoles issus de l'élevage ou de la culture. Les bâtiments présentent de grandes ouvertures mais les façades sont ordonnancées, rythmées. Les bâtiments sont également en pisé, avec des avancées de toit pour protéger le matériau.

Référence 30- Parcelle ZC 28
 Limite Est communale, côté Sud de la RD36



Objet du classement : Ensemble des bâtiments en U. Le hangar au sud-est est exclu.

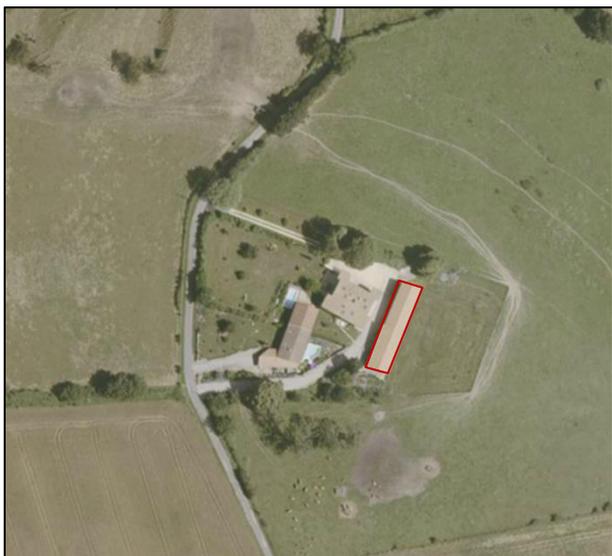
Organisation de la parcelle :

- Les bâtiments en U délimitent une cour avec des dépendances de part et d'autre de l'habitation
- Cette forme délimite un espace privatif.

Aspect extérieur :

- La partie habitation présente peu d'ouvertures aussi bien sur la façade principale que sur la façade arrière mais elles sont alignées.
- Les dépendances sont en partie fermées.
- Les constructions sont en pisé avec des traces de galet en soubassement.
- En lien avec la vocation de chaque bâtiment, les volumes présentent des hauteurs et des formes de toit différents.

Référence 31- Parcelle E 372
Route de Mons



Objet du classement : Grange

Organisation de la parcelle :

- Le bâtiment est implanté en fond de parcelle

Aspect extérieur :

- La construction est en pisé et galet.
- L'encadrement des ouvertures est en pierre
- Elle se compose de 2 volumes de hauteurs différentes mais dans une même ligne de faitage